

Communiqué de presse  
Pour diffusion immédiate

## **Ensemble contre l'intimidation**

### **La Fédération des établissements d'enseignement privés propose six recommandations au gouvernement**

Montréal, 8 décembre 2014 - La Fédération des établissements d'enseignement privés a déposé au gouvernement un mémoire intitulé [Ensemble contre l'intimidation](#). Cette démarche s'inscrit dans la foulée de la présentation faite par la Fédération dans le cadre du Forum sur la lutte contre l'intimidation, présidé par le premier ministre, monsieur Philippe Couillard. Ce mémoire s'articule autour de trois grands axes : prévenir l'intimidation, intervenir efficacement et soutenir les acteurs. Il peut être consulté en ligne en cliquant [ICI](#).

La Fédération a souligné que les compressions successives depuis 2009 dans le financement public de l'école privée et les coupes financières importantes imposées l'été dernier représentent un obstacle majeur à la lutte contre la violence et l'intimidation en milieu scolaire.

Par ailleurs, le mémoire indique que le modèle de l'école privée québécoise présente des atouts à considérer dans la lutte contre la violence et l'intimidation à l'école. L'accent mis sur l'encadrement serré des élèves contribue à prévenir la violence et l'intimidation. Le fait que tout le personnel travaille sur place, dans l'établissement, permet d'avoir des ratios intéressants adultes-enfants pour assurer cet encadrement. Par ailleurs, le contrat de service signé entre l'école et les parents représente un levier intéressant pour s'assurer que toutes les parties travaillent ensemble pour régler rapidement les situations problématiques.

.../2

## Six recommandations pour lutter contre l'intimidation et la violence à l'école

1. Veiller à ce que les écoles disposent des ressources financières nécessaires pour avoir à leur emploi du personnel qualifié (psychoéducateurs, psychologues scolaires, etc.) afin de soutenir les jeunes et les adultes qui doivent intervenir auprès d'eux.
2. Créer un répertoire en ligne des organismes qui offrent des services à la carte ou des services dument validés et reconnus.
3. Veiller à ce que les membres du personnel disposent du temps nécessaire pour discuter entre eux des cas identifiés et des actions qui doivent être mises en œuvre afin d'assurer une intervention concertée de tous les intervenants.
4. Revoir la formation des maitres afin de bien outiller les futurs enseignants à la prévention et à l'intervention efficace en matière de lutte à l'intimidation et à la violence à l'école.
5. Financer adéquatement le développement professionnel des enseignants et du personnel non enseignant afin qu'ils soient bien outillés pour faire de la prévention et des interventions efficaces en matière de lutte à l'intimidation et à la violence à l'école.
6. Inclure l'enseignement des règles et responsabilités entourant la citoyenneté numérique dans le programme de formation de l'école québécoise.

## À propos de la Fédération des établissements d'enseignement privés

La Fédération des établissements d'enseignement privés est un organisme à but non lucratif qui regroupe 190 établissements autonomes fréquentés par quelque 110 000 élèves répartis sur le territoire québécois, soit environ 12 % des effectifs scolaires du Québec. Les membres de la Fédération offrent des services aux élèves du préscolaire, primaire et secondaire dans les secteurs de la formation générale et de l'adaptation scolaire.

-30-

Pour information :

Geneviève Beauvais

Téléphone : 514 381-8891, poste 238

beauvaisg@feep.qc.ca

Suivez-nous sur Twitter : @LaFeep